

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2021

Présents : Mmes Christine Némoz, Dominique Désamy, Estelle Beaud, Audrey Garnier, Eliane Buyat, Patricia Moine, Isabelle Courtial, Céline Balme, MM. Jean Belantan, Maurice Belantan, André Chabert, Gérald Reveyrand, Guillaume Arru-Gallart, Olivier Salmon, Jean-Marc Guillet, Aimé Vuillat.

Absents : M. Gérard Chaboud-Grilé avec pouvoir à M. André Chabert, Mme Marie-Aline Ryo avec pouvoir à M. Maurice Belantan, M. Olivier Ramirez.

Secrétaire de séance : Madame Estelle Beaud.

Le compte rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

- Projet Mairie (rénovation + extension)

- Marché MAPA (Marché à procédure adaptée) : mission maîtrise d'œuvre (choix de l'architecte, prime supplémentaire)

22 candidats ont répondu à l'offre. Le 25 juin 2021, le groupe de travail a retenu les 3 candidats suivants : Tandem, Doucerain DLB et GTB. Ces derniers ont été auditionnés le 6 juillet 2021.

Suite aux analyses des offres par l'assistante à maîtrise d'ouvrage "Amome conseils", le groupe de travail propose de retenir le mandataire GTB.

Les 2 candidats non retenus percevront, comme il a été prévu, 5 000 € HT.

Pour la réalisation supplémentaire de perspectives demandées et visionnées lors du conseil municipal, il convient de rajouter 600 € HT au prix initial, soit 5 600 € HT.

Il convient de délibérer sur les propositions du groupe de travail.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Mission contrôle technique, choix de l'entreprise

Les sociétés suivantes ont répondu :

Qualiconsult de Veurey propose 8 200 € HT pour 17 jours soit 482 € par jour.

Alpes Contrôle de Bourgoin Jallieu propose 10 611,30 € HT pour 25 jours soit 424 € par jour.

Au vu de la complexité du projet, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pense que 25 jours seront nécessaires

Monsieur le Maire propose de retenir la société Alpes Contrôle de Bourgoin- Jallieu.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Mission coordinateur "Sécurité de Protection de la Santé" (SPS), choix de l'entreprise

Les sociétés suivantes ont répondu :

Alpes Contrôle de Bourgoin-Jallieu propose 5 000 € HT

Qualiconsult de Veurey propose 6 965 € HT

BECS de Saint Didier au Mont d'OR propose 6 532,50 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la société Alpes Contrôle de Bourgoin-Jallieu.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Travaux chemin Pillardin, choix de l'entreprise

Monsieur le Maire propose de retenir la société Paillet moins disante.

3 devis sont présentés :

Sarl Juppet à Vézeronce-Curtin	6 403,75 € HT soit 7 684,50 € TTC
--------------------------------	-----------------------------------

Sarl Beaud TP à Vézeronce-Curtin	6 466,00 € HT soit 7 759,20 € TTC
----------------------------------	-----------------------------------

Entreprise Paillet	4 982,00 € HT soit 5 978,40 € TTC.
--------------------	------------------------------------

Afin de procéder au choix de l'entreprise, Estelle Beaud concernée, ne participe pas à la prise de décision et se retire de la salle.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Travaux route des Lavoisirs, choix de l'entreprise

Monsieur le Maire propose de retenir la société BEAUD TP moins disante.

3 devis sont présentés :

Sarl Beaud TP à Vézeronce-Curtin	3 052,00 € HT soit 3 662,40 € TTC
----------------------------------	-----------------------------------

Entreprise Favier SPIE Batignole	6 528,00 € HT soit 7 833,60 € TTC
----------------------------------	-----------------------------------

Entreprise Perriol	5 507,20 € HT soit 6 608,64 € TTC
--------------------	-----------------------------------

Afin de procéder au choix de l'entreprise, Estelle Beaud concernée, ne participe pas à la prise de décision et se retire de la salle.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Travaux sur le canal du pont du moulin de Braille, choix de l'entreprise

Dans le cadre de la réfection du réseau d'eaux, rue du moulin et route de Braille, réalisé par le SEPECC, il convient de procéder à la réfection du pont.

Monsieur le Maire présente le devis de la Sarl Burfin Frères de Courtenay qui propose de réparer le pont de Braille pour un coût total de 8 820 € TTC.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Convention de contrôle technique travaux rénovation école

Dans le cadre du Plan Ecole, début de la consultation des entreprises à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 30 septembre 2021. Il convient de missionner une entreprise pour le contrôle technique des futurs travaux.

L'architecte propose SUD Est Prévention pour un coût de 3 800 € TTC.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Convention de vérification des jeux du square

Une convention avec Véritas doit être établie pour 3 ans (2021 à 2023). La vérification coûtera 564 € HT par an.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Diagnostic éclairage public avec TE 38

A compter du 1^{er} janvier 2022, notre compétence en matière d'éclairage public a été déléguée à l'organisme TE 38. Il convient d'autoriser ce dernier à faire un diagnostic (gratuit). "Le contrat avec la Société Spie a été dénoncé à cette même date."

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Location au 51 route des Alpes

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail établi à compter du 1^{er} septembre 2021 avec Monsieur Kévin Ferrando pour un loyer de 450 €.

- Démarche sécuritaire auprès de la gendarmerie pour le projet de vidéo surveillance

Monsieur le Maire et Gérard Reveyrand ont rencontré les services de la gendarmerie de la circonscription de l'Isère, spécialisés dans le domaine de la sécurité. Ils proposent de fournir un diagnostic (gratuit) afin de nous aider à choisir le matériel de vidéo surveillance adapté à notre commune.

- Déclassement de voirie à la ZA de Charray

Une délibération est nécessaire afin de procéder au déclassement de la parcelle D 1368 de 396 m² à Charray de la rue des Brosses.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- Points sur les conseils communautaires

Monsieur le Maire évoque :

- le marché pour l'étude de l'eau.
- la délibération pour la programmation du projet de bâtiment annexe au siège communautaire d'Arandon-Passins .
- l'implantation d'un Super U à Morestel à côté de Weldom.

Monsieur le Maire explique que le PLUI ne sera pas mis en place pour le moment car 20 communes sur 47 à ce jour, ont émis un avis défavorable.

- Questions diverses :

Commissions d'urbanismes des 15 et 29 juillet 2021 :

- 4 déclarations préalables
- 7 permis de construire dont 2 modificatifs
- 1 autorisation de travaux
- 1 permis de démolir.

Estelle confirme que le Forum des associations aura bien lieu le samedi 4 septembre 2021 et que le Club Canin et Vézo-rock ne seront pas présents.

Guillaume Arru-Gallart explique qu'il fera le tour des associations pour rappeler les consignes "Covid 19".